

A Moutier, une posture qui ne tient plus

YELMARC ROULET

 @YelmarcR

Les autonomistes méprisés, les autorités bernoises complices dans leur esprit de vengeance, la démocratie assassinée, quoi d'autre? Les réactions des partisans du rattachement de Moutier au Jura sont virulentes, mais les grands mots et les gesticulations ne changent rien à l'affaire: le jugement du Tribunal administratif bernois rend de moins en moins crédible la posture tendant à résumer l'annulation du vote de 2017 à un parti pris politique.

Les juges cantonaux font la part des choses, puisqu'ils ne reprennent à leur compte que certains des motifs avancés par la préfète du Jura bernois. Mais leur détermination n'en est que plus sévère: les points retenus signalent de graves violations du droit de la part des autorités municipales et sanctionnent notamment le militantisme du maire Marcel Winistoerfer.

Les perdants du jour vont-ils s'entêter dans l'idée que le Tribunal fédéral, neutre car non bernois, finira par désavouer pré-

La Question jurassienne mérite une conclusion incontestable

fète et tribunal cantonal, validant en dernière instance le scrutin qui devait mettre fin à la Question jurassienne? Ce serait le mauvais choix. D'éminents Jurassiens expriment

du reste la conviction, sans forcément le crier sur les toits, que la voie judiciaire est sans issue. L'éventualité d'un retournement paraît en effet bien mince, au vu de la rigueur avec laquelle les juges de Lausanne ont défendu dans des affaires récentes la nécessité d'une attitude irréprochable des autorités et d'une information exacte des citoyens.

Au-delà des passions jurassiennes, l'affaire de Moutier illustre une exigence incontournable de la démocratie directe. L'électeur peut voter avec son cœur ou ses tripes, les partis et les groupes de pression jouer de leur orientation politique, de leur subjectivité et des intérêts qu'ils défendent. Les autorités, elles, si elles ont certes le droit de donner leur avis sur les questions qui les concernent directement, doivent le faire avec retenue et selon une argumentation irréprochable. Surtout, un maire et un exécutif municipal doivent rester en tout temps ceux de toute la population et pas seulement des 51,7% qui ont fait la majorité le 18 juin 2017.

La Question jurassienne mérite une conclusion franche et incontestable, qui ne peut passer que par un nouveau vote, rapidement, et non par de nouveaux recours essentiellement dilatoires. En 2017, la Confédération s'était contentée d'envoyer des observateurs le jour du scrutin. Cette fois-ci, elle devra garantir plus sérieusement, aux côtés des cantons de Berne et du Jura, l'impartialité de tout le processus de vote.